

Date d'approbation : 03 DEC 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Président de la séance : Christian BARON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Jean-Marc VERRHIEST, Francis DAILLY, Marie-Christine BREJAUD, Steven OTTAN, Sabine CHARBONNIER, Agathe JOFFRE,

Absents excusés : Nadine DELANNE a donné procuration à Philippe DEVAULT, Christophe MOULIN a donné procuration à Sabine CHARBONNIER, Sandra HOGUILLARD.

Secrétaire de séance : Claude BRIGAUD

Quorum

Le quorum est établi comme suit :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 12

Approbation à l'unanimité de la séance du 17 octobre 2024.

Ordre du jour

Monsieur le maire explique qu'en raison de devis manquant ou à modifier, le sujet « implantation d'une supérette » est retiré de l'ordre du jour. Le conseil municipal prend note de ce retrait.

N° DÉLIBÉRATIONS	OBJET
2024-43	Finances : Projet de club house

Afin de débattre de ce sujet, les conseillers municipaux disposent du compte-rendu de la réunion du 29/10/2024 entre le FC Diors et le groupe de travail dédié au club house ainsi que du compte-rendu de la visioconférence avec les services du SGC du 06 novembre 2024.

Délibération n°2024-43 – Finances Projet de club house

Monsieur le maire ouvre le débat en donnant la parole aux membres du groupe de travail dédié à la création d'un club house.

Monsieur RAUDIER relate le rendez-vous du 29 octobre 2024 avec le FC Diors :

- Il a été rappelé la procédure légale à appliquer : procédure adaptée, architecte, suivi des travaux...

- Monsieur RAUDIER demande si la comptabilité publique offre la possibilité de provisionner. Les services du SGC confirment que cela n'est pas possible pour les collectivités. De plus, il est impossible de bloquer des crédits en investissement qui ne seront pas réalisés sous peine de ne pas respecter le principe de sincérité budgétaire.

Compte tenu de tout cela, Monsieur le maire **annonce** à l'assemblée l'**ajournement** du projet du club house et **par conséquent, la dissolution du groupe de travail dédié.**

Le conseil municipal en prend note. Il est cependant exprimé un mécontentement concernant cette **décision**. Une impression de gâchis et de perte de temps est mise en avant. Un doute perdure sur les réelles capacités financières de la commune. Il est demandé une analyse financière comme celle fournie en début d'année. Monsieur RAUDIER répond que celle-ci sera faite mais lorsque l'exercice en cours sera terminé.

Monsieur le maire affirme ses propos en expliquant qu'il ne se représentera pas en 2026 et qu'il ne veut pas laisser un emprunt important à la mandature suivante.

Madame JOFFRE quitte la séance.

Monsieur le maire demande quelle solution alternative peut être proposée au FC Diors pour qu'il puisse accueillir ses membres dans de bonnes conditions. Aucune solution immédiate est trouvée : la salle des associations étant trop éloignée et la petite salle des fêtes n'étant pas adaptée en raison du calendrier d'occupation déjà acté et le non-respect des règles de sécurité imposées au club (en terme de distance notamment).

Séance levée à 19h35

Le Maire,



Christian BARON

Le secrétaire de séance,



Claude BRIGAUD